



La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Octobre 2023

Elections – CSE du 7 au 14 Novembre Pourquoi c'est important de voter



Cher(e) collègue,

Il est important que tu votes pour la CFE-CGC et voici pourquoi :

Les représentants du personnel sont l'interlocuteur de la direction pour tout ce qui concerne les conditions de travail. Les syndicats les plus représentatifs négocient les accords tels que :

- **Accord Temps de travail** : Heures supplémentaires et astreintes (nuit, WE, jours fériés), nombre de jours de RTT, durée du travail, ...
- **Accord Télétravail** : avec notamment le montant des **indemnités mensuelles**, et le **nombre de jours de télétravail** autorisés par semaine
- **Compte Epargne Temps** : Nombre de jours pouvant y être placé, ou payé
- **Ticket restaurant / Carte BIMPI** : Le montant de 9,85€ n'est pas au plafond autorisé par l'URSSAF (10,85€)
- **Indemnités kilométriques voiture, vélo**, (300€ par an – Plafond URSSAF 700€), abonnement transport (50 % pris en charge – Plafond URSSAF 75%), **frais de déplacement** et de **sur-temps de trajet**
- **Mutuelle Santé** : Conditions de remboursement
- **Risques Psycho-sociaux** (Burn out, accidents du travail, ...)
- **Formation**, mutations, évolution de carrière
- **Evolution salariale**, égalité Femme / Homme, turn over, licenciements, maladie
- **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**, enjeux environnementaux et éthiques
- **Loisirs : Subventions voyages**, culture, sports, repas de Noël, chèques cadeaux enfants
- **Cotisations retraites** : L'employeur peut cotiser plus que le minimum légal et améliorer nos retraites
- Et aussi les accords : **Handicap, Intéressement, Participation, Qualité de vie au travail, ...**

Sur tous ces sujets et tant d'autres, avoir des représentants de qualité est important !

A la CFE-CGC, nous sommes exigeants et réalistes, sans a priori idéologique et au plus près de la réalité quotidienne de l'entreprise.

- ❑ **Grâce à notre implantation nationale**, nous pouvons nous appuyer sur **nos juristes** et sur notre **expérience de la négociation** dans des milliers d'entreprises comparables à la nôtre (ESN, Conseil, etc.)
- ❑ Cela nous permet de construire et signer des **accords avantageux pour les salariés** tant à Sopra Steria qu'au niveau national.
- ❑ A la CFE-CGC, il nous semble essentiel que **le travail soit porteur de sens** : La **Qualité de Vie au Travail (QVT)** passe aussi par le choix des missions, des clients, des formations et aussi par **une progression du pouvoir d'achat**.
- ❑ Et **lorsque vous serez en difficulté**, notre engagement sera d'être à votre écoute, pour vous proposer **une solution adaptée à vos priorités** plutôt qu'une solution dogmatique.

Le **17 octobre**, nous publierons notre **profession de foi**. Ce sera l'occasion de détailler notre programme et de faire connaître nos **candidats**.

Retrouvez-nous sur notre site : <https://sopra-steria.fieci-cfecgc.org/>



CRH, Salaires, participation, il est urgent de tout revoir !!

Quand la tribune indique qu' « En France, les augmentations de salaire vont presque compenser l'inflation en 2023 » (voir [La Tribune](#) 14 sept 2023), avec **une inflation estimée désormais à 5%** pour 2023 selon l'INSEE (après 5,2% en 2022. on s'interroge sur la politique salariale à Sopra Steria.

Quand la direction de Sopra Steria annonce un 1er Semestre supérieur aux attentes, avec **une marge opérationnelle de 9%**, comment peut-on sérieusement décider de n'augmenter que 73% des gens, et ne les augmenter que de 3,6% en moyenne ??

Même **les retraites** vont être **revalorisées de 4,9%** (grâce à [l'accord signé par la CFE-CGC](#)) ! **Et pour nous alors ?**

Comment la direction peut-elle espérer que les salariés vont rester motivés ?

Alors, on nous répondra qu'un geste est prévu au CRH d'Octobre, dont les résultats seront connus au mieux en Février 2024, ce qui aura une nouvelle fois permis de **temporiser** !

Mais l'inflation, elle, n'attend pas 4 mois ! Non, il n'est pas normal de faire attendre les salariés pendant 4 mois pour leur faire connaître l'augmentation qu'ils auront, ou pas ! Le cycle des CRH est à revoir ! Toutes les autres entreprises sont plus rapides !

Participation à zéro à Sopra Steria (à + de 1.000 euros chez nos concurrents)

Et puis la direction nous annonce au CSE de septembre son intention **d'intégrer les déficits de la société CS Group** récemment rachetée, pour réduire les impôts. On comprend le raisonnement : Si la société mère éponge les déficits passés, ses bénéfices vont baisser, et les impôts avec.

Mais, pas de chance, hasard ? **Avec ce mécanisme, elle tombera à zéro encore cette année et aussi au moins les 5 suivantes !** De qui se moque-t-on ? La CFE-CGC n'aurait pas signé cet accord de participation désastreux ...

La CFE-CGC demande une revalorisation salariale a minima à hauteur de l'inflation pour tous les salariés.

Il n'est pas acceptable de s'appauvrir année après année en faisant normalement son travail pendant que l'entreprise engrange de larges profits.



A découvrir : L'article complet sur le nouvel accord Retraite :

- 4,9% d'augmentation
- Décote supprimée
- Non aux ponctions gouvernementales !



SOPRA STERIA

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Octobre 2023

La Newsletter CFE-CGC

Vos coups de pédale enrichissent l'entreprise !

Vous profitez de la prime de mobilité de **300 € par an** ?

Bravo ! Grâce à vous, si vous optez pour le vélo à 100%, l'entreprise économise 50% de l'abonnement transport en commun, soit pour Paris 462€ d'économie. **Elle économise donc 162€ grâce à vos coups de pédale. Quel beau cadeau ... Pour elle !!**

Pour ceux qui le peuvent, Le vélo est excellent pour la santé et pour la planète ! Avoir des salariés en forme et un bon bilan carbone, Sopra Steria a tout intérêt à vous encourager !

A la CFE-CGC, nous demandons une **augmentation du forfait de mobilité douce à 500 euros minimum**, y compris les frais de transport unitaires, pour les jours où vous ne prenez pas votre vélo (pluie, fatigue, ...). Pour rappel, ce forfait couvre aussi le covoiturage, les locations de voitures et scooters électriques. [Lien ici](#)



Réunions tardives, sont-elles obligatoires ?

Peut-on vous reprocher de ne pas assister à une réunion d'agence, fixée de 19h à 21h ? Ou une autre de 12 à 13 ?

Ces réunions sont fixées en dehors des horaires de travail habituels et empiètent nettement sur votre vie privée. En droit, on ne peut pas vous reprocher de ne pas y être. Mais ne jamais y aller serait jugé défavorablement. Alors que faire ? **Participez-y modérément**, selon votre disponibilité et pour revoir vos collègues et tisser votre réseau. Et pensez à opter pour une **connexion à distance** pour alléger les temps de transport. Vous avez aussi droit au repos et à la déconnexion !!

La CFE-CGC demande à la direction de rappeler que toutes les réunions en horaire tardif ou sur la pause méridienne **sont bien facultatives** et qu'un **salarié ne peut se voir reprocher de ne pas y avoir assisté.**





La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Octobre 2023

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)

Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!

La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.

A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à :

cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Tél : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
Philippe VERDIER / Sophia Antipolis - I2S
Sylvie GEGOUT / RP Sophia
Jacques BERHOCOIRIGOIN / RP Toulouse



SOPRA STERIA

Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
Laurence EON / RP Sopra Steria
Thierry TZONOS / Sopra Steria
Libia ACERO BORBON / HR Software
Jean-Noël CHALOPIN / HR Software